

Incitation à la réduction des déchets

Le contexte de l'innovation

Le Grand Besançon développe une politique volontariste de réduction des déchets à la source en encourageant les bonnes pratiques de prévention, et de valorisation des déchets.

La Redevance Incitative pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RI) est une composante forte de ce dispositif.

L'idée innovante

1/Déployer à grande échelle la RI (59 communes et 180 000 habitants), y compris en habitat collectif.

2/Grille tarifaire très incitative :

1 part fixe (abonnement selon le volume du bac, le secteur et le service rendu) correspondant à 50% du budget (alors que souvent les collectivités proposent une part fixe à 80% pour sécuriser le budget au détriment de l'incitation)

1 part variable (50% du budget) calculée selon le nombre de présentation du bac et du poids des déchets.

L'objectif recherché

L'objectif principal est la réduction des déchets résiduels collectés en porte à porte :

- habitat pavillonnaire : - 35% déchets résiduels
- habitat collectif : - 15% déchets résiduels

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La démarche de mise en place de la RI repose sur un partenariat équilibré avec des opérateurs privés : Plastic Omnium, expert en matière de technologie embarquée, Véolia, opérateur de collecte, en complément de la Régie.

Le pilotage du dispositif a été réalisé en Régie :

recours faible à des bureaux d'étude

recrutement d'une équipe de projet en CDD pour les opérations spécifiques.

Conscients que les résultats de réduction des déchets en habitat collectif sont plus lents à obtenir, un dispositif spécifique d'accompagnement a été lancé en collaboration avec les bailleurs sociaux pour plus d'efficacité.

Le contenu de la réalisation (action, service rendu, dispositif...)

2010 : Adaptation du parc de conteneurs : mise à disposition de bacs pucés et puçage des bacs existants

2011 : Acquisition des matériels de collecte : installation d'équipements de pesées sur les camions existants et commande de camions équipés.

2011 : Campagne de communication intense

La campagne de communication a reposé sur plusieurs canaux :

l'accueil téléphoniques a été renforcé pour traiter un maximum d'appels sur des périodes de pics (taux de réponse de 80%),

médias : presse, radio, TV, magazine interne, site et portail Web...

2012 : une phase test de 8 mois et lancement en septembre de la RI

à la différence des pratiques habituelles, le Grand Besançon n'a pas déployé de facturation à blanc. En revanche, plusieurs outils ont été proposés aux usagers via un portail web

(simulateur de facturation, consultation des poids et du nombre de levées de bacs, paiement en ligne, accès aux différents formulaires...)

pour permettre à la Direction Gestion des Déchets de se tester : pesées des bacs, levées enregistrées et validation des nouvelles modalités de facturation, ajustements techniques.

2012 : déploiement d'un dispositif spécifique pour la mise en place de la RI en habitat collectif:

Une campagne de pesées des bacs en habitats collectifs en 2011 a permis de mesurer l'impact financier de la RI sur les familles, et l'accès aux différents leviers incitatifs.

Cette étude a révélé des marges de progression sur le captage emballages recyclables, du verre... le taux de remplissage bacs présentés et les gestes de prévention, compostage.

Sur des adresses choisies par les bailleurs sociaux (plus de 100) :

diagnostic,

propositions d'actions d'amélioration concernant la gestion des déchets,

rencontres avec les habitants, et

évaluation finale après 6 à 12 mois du suivi

constituent le dispositif d'accompagnement.

Cette démarche permet de contenir les charges liées aux déchets, d'améliorer le cadre de vie des habitants, de les familiariser avec les consignes de tri et la redevance incitative, d'entretenir des liens avec le SPGD.

Les moyens humains et financiers

Ressources humaines : à effectif constant pour le fonctionnement de la RI,

4 conseillers en habitat collectif sous contrat et 1 coordinateur pour le dispositif en habitat collectif.

Ressources financières : la RI nécessite l'acquisition de nombreux matériels qui totalisent 5,1M€ (en investissement et en fonctionnement). Le Grand Besançon a pu bénéficier d'une aide financière exceptionnelle de l'ADEME à hauteur de 2,5M€.

Dépenses pour son bon fonctionnement de 1,4€/hab./an pour la maintenance des équipements embarqués, la participation au forfait de communication pour la transmission des infos, le contrat de consolidation et sécurisation des données...

200 000€ par an pour le fonctionnement du dispositif « habitat collectif », dont 50% pris en charge par les fonds européens Life +.

Le bilan de la réalisation

1ère collectivité à la RI à la pesée et à la levée sur un territoire de plus de 100 000 habitants, et comportant plus de 58% d'habitats collectifs.

Objectifs de réduction des déchets résiduels atteints avec 1 an d'avance :

- Pavillonnaire : - 37% déchets résiduels
- Collectif : - 22% déchets résiduels

Les 4 grands bailleurs sociaux soulignent les gains de l'accompagnement. Toutefois, le nombre de sites susceptibles d'être accompagnés et l'ampleur de la tâche justifient de pouvoir amplifier encore le dispositif. Aussi, pour renforcer l'équipe de conseillers, un contrat d'avenir sera embauché à l'automne.

RI : Redevance incitative

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

Contact pour le suivi du dossier :

Prénom et Nom : *Guillaume BOEHRER*

Fonction : *Directeur Adjoint à la Direction Gestion des déchets du Grand Besançon*

Tél. : *03 81 41 56 26* courriel : *guillaume.boehrer@grandbesancon.fr*